

Conditions d'admission

Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et justifier d'une année d'expérience (1 600h) professionnelle à la date de la délivrance du diplôme.

Modalité d'inscription

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation.
- Se présenter au rendez-vous muni d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une photo d'identité. *Des tests de positionnement sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.*

Rémunération

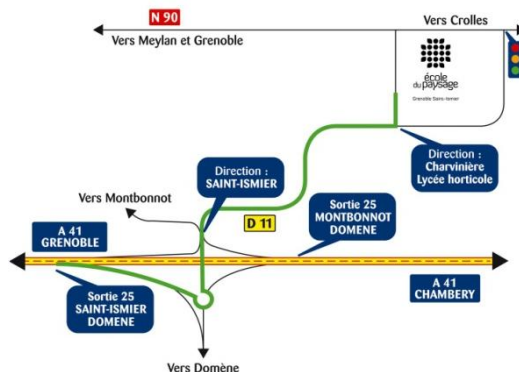
ASP, Pôle-Emploi, autres fonds : nous consulter

Financement de la formation

FONGECIF, FAFSEA, VIVEA ou autres fonds de formation (OPCA)
Le Pôle Emploi
La Région Auvergne Rhône-Alpes
L'AGEFIPH pour les Travailleurs Handicapés
L'entreprise (Plan de Formation) via son fonds de formation
Autofinancement

Contact

CFPPA - 1 Chemin de Charvière
38332 Saint-Ismier
Tél 04 76 52 52 18
Courriel : cfppa.grenoble@educagri.fr
www.edp.educagri.fr



CFPPA

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

Formation continue

Brevet Professionnel agricole – niveau V

Travaux des productions horticoles



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

Description des activités

Les activités demandées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole – Travaux des Productions Horticoles, spécialité Horticulture ornementale et légumière, sont :

- Préparer son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
- Mettre en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles.
- Participer ou réaliser seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
- Participer ou réaliser seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
- Contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur

Objectif

Contribuer à la production de plants et de plantes destinés à la pépinière et à la vente directe.

Durée

800 heures au centre de formation (24 semaines) et 8 semaines de stage en entreprise

Référentiel

Le Brevet Professionnel Agricole spécialité « Travaux des Productions Horticoles » est composé de 10 Unités Capitalisables (UC) et de 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE) dans les domaines suivants :

3 UC G Unités capitalisables générales

- UC G1 – Mathématiques – Informatique – Communication :
Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale
- UC G2 – Droit du travail – Protection sociale – Economie d'entreprise et de chantier :
Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique
- UC G3 – Ecologie – Prévention et risques du travail :
Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

2 UC O Unités capitalisables d'option

- UC O1 Mobiliser en vue de sa pratique professionnelle des connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles
- UC O2 – Mobiliser des connaissances scientifiques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticoles

3 UC S Unités capitalisables de spécialité

- UC S1 HOL – Réaliser la multiplication des végétaux
- UC S2 HOL - Réaliser l'installation et le suivi des cultures
- UC S3 HOL Réaliser la récolte et la préparation des commandes

2 UCARE

- Technique de vente
- Fleurir autrement